

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

| | | | |
|--|---|--|--|
| Nom de l'exploitant Roche Papier Ciseaux Inc. | | Date d'inspection Le 22 avril 2026 | |
| Nom de l'établissement Roche Papier Ciseaux | | Numéro de permis 2010080 | |
| Adresse 85 Bonaccord Street Moncton NB E1C 5K8 | | Numéro de téléphone (506) 854-0230 | |
| Type de permis Garderie éducative à temps plein | Nombre maximal d'enfants 54 | Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE | |
| Personnel SGE Paula Morin | Titre du poste Mentor en assurance de la qualité | | |

| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |
|---|-----------|--------------------------------|-------------------------------------|
| 11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance. | 11(b) | 13 janv. 2025 | 22 avr. 2026 |
| Commentaires: Au moment de l'inspection, les personnes éducatrices ont réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou sont titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance. La lacune est maintenant conforme. | | | |
| 11(c)(ii) Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : c) dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel : (ii) à compter du 1er juillet 2020, (A) au moins 50 % des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre, (B) l'administrateur doit être titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre. | 11(c)(ii) | 28 juin 2024 | |
| Commentaires: Au moment de l'inspection, 4 personne éducatrices sur 12 sont titulaire d'un certificat d'un an en éducation à la petite enfance ou possède une formation équivalente. L'exploitant a partagé à la mentore en assurance de la qualité que 2 personnes éducatrice sont en attente de recevoir leur certificat dans les prochaines semaines. | | | |
| 28(1) L'exploitant d'un établissement agréé ne peut modifier la superficie prévue pour fournir des services ni faire un ajout à un bâtiment ou à un établissement ni modifier ceux-ci en tout ou en partie que si le ministre a approuvé les changements par écrit. | 28(1) | 07 nov. 2025 | |
| Commentaires: Une demande de changement a été envoyé après l'ajout un mur en contreplaqué recouvert de vinyle (Trusscor), comprenant une porte coulissante entre les pièces B et C, ainsi qu' un mur en plastique acrylique avec des cadres en bois, comprenant une porte coulissante entre les pièces C et D. Un rappel que les changements apportés aux services offerts ou a l'utilisation du lieu d'exploitation comme des rénovations ou des changements physiques ou structurels doivent être approuvés avant par le personnel responsable de la délivrance de permis. Santé publique a approuvé la demande. L'approbation du Bureau du prévôt des incendies est toujours requise. L'inspection de changement sera effectuée lorsque toutes les autorisations seront obtenues. | | | |

Commentaires généraux

Les éléments suivants ont été vérifiés au moment de l'inspection de surveillance :

-Le ratio enfant-personne éducatrice.

-Affiché à l'entrée; La routine quotidienne, le menu, les consignes d'évacuations en cas d'incendie, les allergies, le nom de la personne administratrice, noms et numéros de téléphone de la mentore en assurance de la qualité et de l'inspectrice.

-Compétences et formation des personnes éducatrices

-Les vérifications du casier judiciaire/vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, certificat de secourisme valide et un certificat en réanimation cardiorespiratoire (RCR) valide, les descriptions des fonctions et responsabilités a été vérifié auprès des nouveaux membres du personnel.

-Lieu d'exploitation

Au moment de l'inspection de surveillance, la mentore en assurance de la qualité observée le repos/dodo. Une personne éducatrice caresse doucement le dos des enfants qui a de la difficulté à dormir, une autre personne éducatrice marche en observant les enfants dormir. Dans un autre groupe, une personne éducatrice aide les enfants à se laver les mains et ensuite les aides à installer leur matelas et couverture.

Une discussion a eu lieu avec l'exploitant au sujet du guide de parent, l'inclusion avec les enfants, la communication avec les parents et l'affichage à l'entrée de l'établissement.

original signé par

Paula Morin

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 24 avril 2026

Date

original signé par

Elki Imbeault

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 24 avril 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"